



Carnelle
Pays de France



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Printemps 2014

La Lettre



Bilan 2013 - Horizon 2014 ...

La Lettre de Carnelle comme toujours en cette période, est pour nous l'occasion de dresser le **bilan d'activités communautaire de l'année** écoulée et d'esquisser aussi en perspective, nos projets pour les suivantes et pour 2014 horizon électif oblige, que pour les projets déjà engagés.

En 2013/2014, nous contribuons au fonctionnement d'**offres d'accueils diversifiés de la petite enfance**.

La Ronde de Carnelle évoluant sur les cinq communes de Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy accueille une **cinquantaine d'enfants**.

Les **deux crèches** de Montsoul, Viarmes et les **deux micro-crèches** de Saint-Martin-du-Tertre et Belloy-en-France en 2014 offrent déjà **100 places** et plus demain avec l'ouverture de celle de Baillet-en-France.

Ainsi cette action communautaire en direction de la petite enfance vient-elle utilement compléter les offres d'accueils communaux déjà engagés au fil du temps avec :

La présence de **quatre R.A.M.** (Relais d'Assistantes Maternelles) sur les communes d'Asnières-sur-Oise, Maffliers, Montsoul, Viarmes qui offrent points de rencontres, échanges, formation à quelques **170 assistantes maternelles** du territoire Carnellois et qui sont à même d'accueillir près de **600 bambins**.

Le financement de **quatre centres de loisirs** aux pôles de Montsoul, Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre et Viarmes qui proposent quant à eux, à ce jour, près de **300 places** de proximité pour les mercredis, petites et grandes vacances aux plus de 3/4 ans.

Et à l'heure de la mise en application de la **Réforme des Rythmes Scolaires**, le rappel de toutes les possibilités d'accueils extra-scolaires communautaires présentes sur le territoire de Carnelle, nous a semblé une information dès plus utile pour nombre de parents légitimement préoccupés par la rentrée prochaine. En pratique, toutes offres confondues, ceux sont plus de **1 000 places d'accueil extra-scolaire** diversifiées à destination des jeunes Carnellois de moins de 15 ans.

En 2013/2014, nous développons aussi une **politique culturelle**, en direction des élèves de **28 classes d'élémentaire et de maternelle** à travers des sorties et ateliers pédagogiques réalisés en partenariat avec la **Fondation de l'Abbaye de Royaumont**, pour plus de **2 000 jeunes visiteurs** à ce jour et pour les **collégiens de Montsoul** en 2014, par un partenariat de formation artistique avec la **Fondation de l'Abbaye de Maubuisson**.

Et nous subventionnons aussi par ailleurs, les **trois offices de Tourisme** communautaires d'Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre et Viarmes.

En 2013-2014, dans un autre domaine, celui d'un pratique **maillage des petites voiries communautaires**, nous avons déjà procédé ce jour, à la remise en état de plus de **15 kilomètres** de voirie.

En 2013, à celle de la **Route de Giez** entre Viarmes et Seugy ainsi qu'à celle de la **Route des Princes**, sur les communes d'Asnières-sur-Oise/Viarmes et la Forêt de Carnelle vers Saint-Martin-du-Tertre. C'est un très vieil itinéraire, dès plus touristique et qui figure déjà sur la carte de Cassini du XVIII^{ème} siècle. Et cette

année, nous prenons en charge la réfection des voiries de desserte des **gares et parkings pour les usagers de la SNCF**.

En 2013-2014, en matière de **sécurité et prévention de la délinquance en milieu rural** que beaucoup d'entre nous ont malheureusement déjà expérimenté à leur dépend, prend corps le projet d'une **première future Gendarmerie Communautaire**. Mieux implantée et vite déployable en limite de Viarmes/Asnières-sur-Oise la nouvelle brigade couvrira sept **communes** dont Asnières-sur-Oise, Belloy-en-France, Noisy-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Viarmes et Villaines-sous-Bois. Au Printemps 2014, un achat de terrain et la désignation d'un mandataire donnent un ferme coup d'envoi à cette opération.

En 2013-2014 : Quid du **développement des zones d'activités économiques** :

En 2013, la **friche industrielle VULLI** sur Asnières-sur-Oise a fait l'objet d'une dépollution préalable avant travaux.

En 2014, elle **disparaît** pour laisser place au coup d'envoi d'un **nouveau quartier d'habitat et de petites activités de services**. Il est à souligner à terme pour cette opération un **bon équilibre financier** et sans reste à charge pour le budget communautaire.

Zone de l'ORME : au printemps 2014, **bouclage des dossiers réalisation de ZAC et, à l'automne, fin de D.U.P. et pleine propriété. Aménagement et premiers P.C. en 2015/2016**, pour à terme, de nouvelles ressources financières et nombre d'emplois sur site. Une plaquette de pré-commercialisation réalisée en partenariat avec le CEEVO est déjà diffusable et pour cette opération, au vu des derniers bilans, se dessine aussi à court terme un **équilibre financier plus favorable**.

Quant à la prise en charge du développement de la **zone d'activités de La Croix-Verte**, en liaison avec le Conseil Général, nous sommes comme tous, en attente du **prolongement de l'Auto-route A16**, prévu à l'**horizon 2016/2017**, aux dernières nouvelles ...

Enfin en 2013-2014 en matière de **fiscalité additionnelle communautaire**, au vue de l'état d'avancement des projets engagés et dans un contexte économique difficile, fait de transferts de charges et taxes diverses au dépend des ménages et des collectivités, nous avons décidé de ne **pas augmenter leurs taux**. Ils restent parmi les **moins élevés** dans la strate des communautés de même niveau de population que Carnelle.

À l'avenir, il nous faut anticiper aussi en terme de budget comme de projets, le désengagement annoncé et déjà amorcé de toutes les instances contributives : Etat, Région, Département.

Quant aux **nouveaux conseillers communautaires élus pour la première fois en 2014 au suffrage universel**, ils auront aussi à prendre en compte, une péréquation inter-départementale Ile-de-France, une contribution fiscale supplémentaire générable par la création de la nouvelle métropole du Grand Paris, à gérer la multiplicité des interlocuteurs auprès du Conseil Général dû au nouveau découpage cantonal en trois parties et peut-être aussi réfléchir à l'avenir au regroupement des Intercommunalités pour un temps suspendu et si l'Etat l'impose à plus ou moins long terme, ainsi qu'à son indissociable corrolaire d'ajustement, le plus souvent à la hausse, des compétences comme de la fiscalité ... Beaucoup d'incertitudes pour de vastes enjeux, donc à très bien peser, après mûres réflexions et sans obligations ou précipitations ...

Raphaël Barbarossa
Président de la communauté de communes
Carnelle Pays de France
Maire de Belloy-en-France



“Cette année encore, nous ne modifierons pas les taux d'imposition.”

**Jean-Claude Boistard, Vice-Président
Commission des Finances
Maire de Montsoul**

Finances Communautaires

2013 à l'instar de 2012 n'aura pas amélioré l'état des finances à l'échelle de la nation et par conséquent nos propres possibilités. Malgré cela nous continuerons les programmes de réfection des voiries communautaires et l'avancement des grands projets.

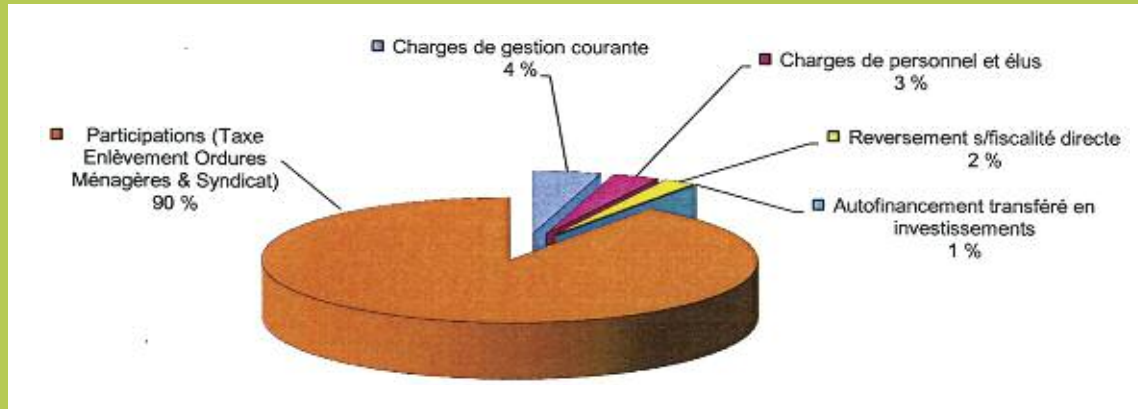
Nous avons avancé dans l'étude de la Zone de l'Orme de façon concrète. Désormais, le projet est bien structuré, l'horizon se dégage, reste à trouver et convaincre les sociétés de venir s'implanter dans cette zone.

Quant à la gendarmerie, les premiers appels d'offres viennent d'être lancés. Les formalités administratives sont désormais pratiquement résolues.

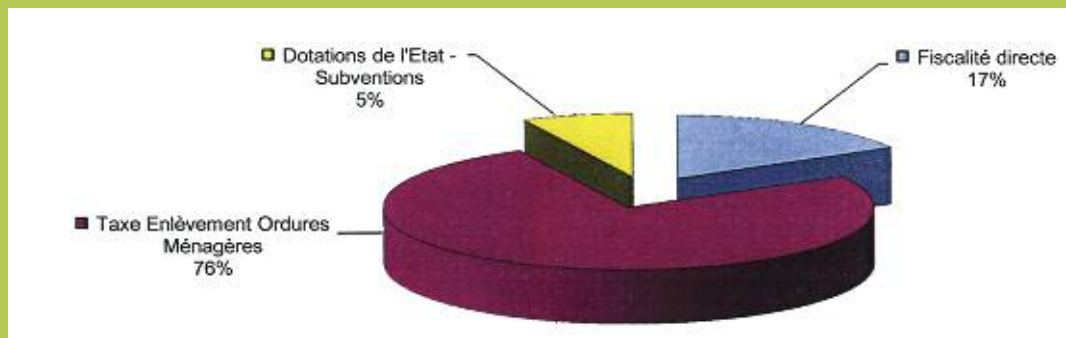
La dépollution de la Zone Vulli est terminée et les projets de construction sont désormais étudiés avec la municipalité d'Asnières-sur-Oise.

Cette année encore, nous ne modifierons pas les taux d'imposition qui seront les suivants :

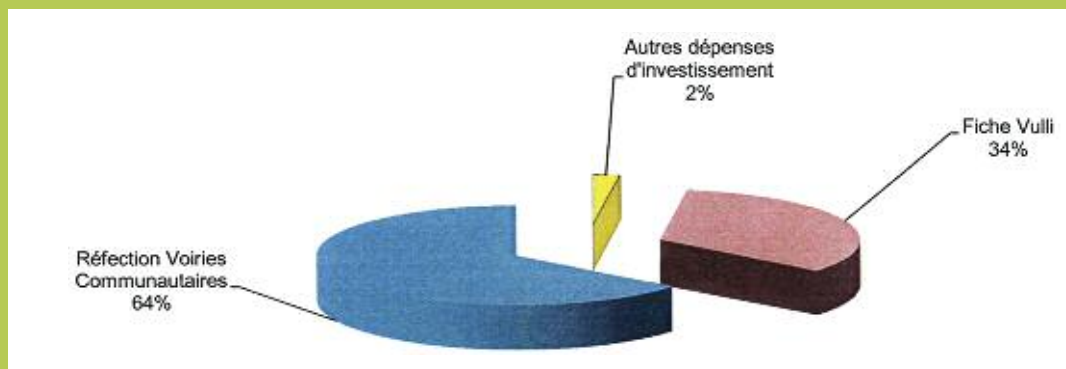
- taxe d'habitation : 0,887%
- taxe foncier bâti : 0,671%
- taxe foncier non bâti : 3,36 %
- taxe CFE (cotisation foncière des entreprises) : 0,804%



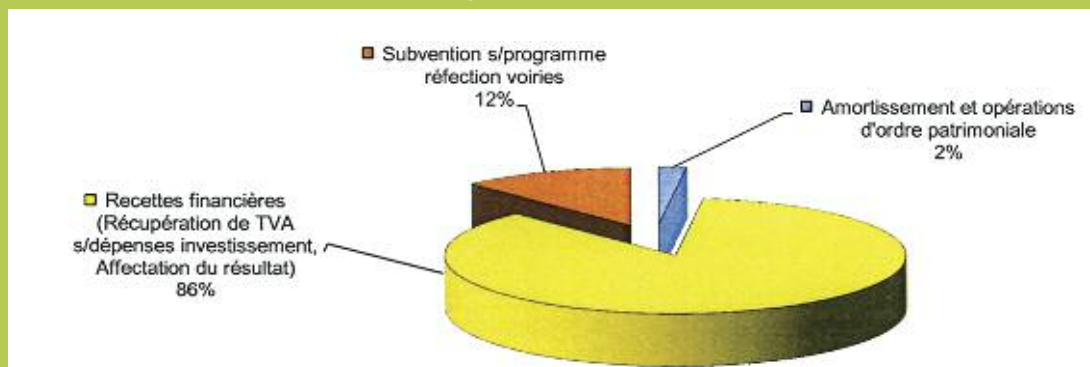
▲ Dépenses de fonctionnement



▲ Recettes de fonctionnement



▲ Dépenses d'investissement



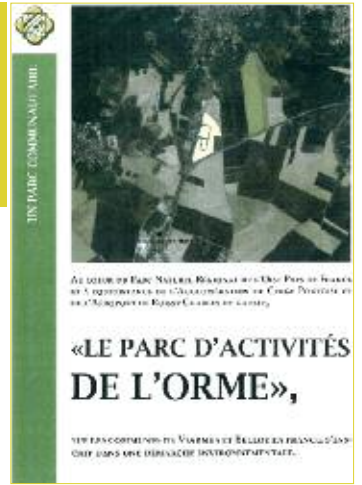
▲ Recettes d'investissement



“L'année 2014 sera une année importante pour le futur Parc d'Activités de l'Orme.”

William Rouyer, Vice-Président
Commission Développement Économique et Touristique
Maire de Viarmes

ZAC de l'Orme



UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France, intégrée au sein du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France, a su garder un caractère rural et offrir un cadre naturel verdoyant.

À proximité d'infrastructures et d'équipements structurants (le site du Val d'Oise, elle bénéficie d'une situation stratégique à proximité) :

- de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et ses nombreuses zones d'activités économiques,
- des infrastructures de transport, l'autoroute A104 et l'A15,
- de la Francilienne puis des autoroutes A1, A15 et A13.

La Communauté de Communes, pour son développement, s'est engagée dans une réflexion sur l'extension de la zone d'activités communale de Viarmes.

LE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME :

Conforter et diversifier les flux économiques : le parc d'activités a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises de limiter et d'offrir de nouvelles possibilités d'implantation sur une zone de la ZNED PNR.

Accueillir durablement dans un environnement idéal : le parc d'activités offre aux entreprises des conditions privilégiées d'implantation au sein du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France et à proximité de l'Agglomération de Lagny l'entourée de l'Aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Le plan d'aménagement propose un plan d'occupation des sols :

- protégeant des espaces publics et des haies d'alignement paysannes,
- aménageant un plateau en entrée de zone pour faciliter l'accès.

Être en capacité d'accueillir tout type d'activités : le découpage parcellaire permettra de répondre à des demandes diverses :

- une surface de petits lots de 1 500 à 10 000 m² pour l'implantation de PME PMI,
- une possibilité d'accueillir en ou deux grands lots de 10 000 à 50 000 m² pour de grandes entreprises créatrices d'emplois.

Si en effet, nous n'avons pas comme nous en avons l'objectif, arrêté le choix du futur aménageur en 2013, les candidatures reçues ne correspondant pas totalement à nos attentes, décision fut prise d'engager une mission de maîtrise d'œuvre pour la constitution du dossier de réalisation de ZAC.

Nos ambitions sont grandes sur ce dossier concernant ses qualités environnementale, paysagère et architecturale ; compte tenu de sa proximité aux axes de dessertes structurants, de sa localisation au sein du PNR, de sa situation d'entrée de ville en limite d'urbanisation, de la présence de corridors et de grands paysages.

Le dossier de réalisation de ZAC est un document qui permet la mise en œuvre de l'opération d'aménagement sur le terrain en définissant les conditions techniques, opérationnelles et financières de la phase d'exécution des travaux.

Il s'agit de définir le programme précis des équipements publics à réaliser, le projet global d'implantation des constructions

dans le périmètre, les modalités prévisionnelles de financement de l'opération. Deux équipements publics d'infrastructure accompagneront cet aménagement :

- réalisation d'un giratoire sur la RD 909Z, entrée du parc d'activités,
- aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD 909Z jusqu'au giratoire RD 909Z/ RD 909Z.

Vous trouverez ci-dessous copie de la plaquette de pré-commercialisation réalisée par la communauté de communes en relation avec le CEEVO (Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise) avec un plan global d'implantation actuellement envisagé des futures parcelles. Enfin, la communauté de communes aura par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) la maîtrise totale de l'emprise foncière avant la fin de l'année 2014.

2015 pourra dans ces conditions voir arriver les premières entreprises dans la zone d'activités.

PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME

ATOUTS DU SITE

- Cadre de travail agréable avec un aménagement paysager de grande qualité
- Taille des parcelles adaptables
- Accès direct depuis la RD 901

SERVICES AUX ENTREPRISES / SALARIÉS

- A 1 km des Gares de Viarmes et Bellay en France : ligne SNCF H qui assure la desserte du nord-ouest de l'Île de France jusqu'à Paris Nord
- A 2 km du centre-ville de Viarmes :
 - Services et commerces
 - Equipements

ATOUTS TECHNIQUES

- Concrètes Fibre Optique
- Assainissement collectif Eaux Usées
- Desserte individuelle de chaque lot en eau potable
- Gestion des eaux pluviales par des noues et bassins

CHIFFRES CLÉS

Surface totale : 12,3 ha

Programme : 18 à 30 lots de 1 500 m² à 20 000 m²

Prix indicatif : 50 à 65 € HT/m²

ACCESSIBILITÉ AU PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME

CONTACT MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Carnelle Pays de France
Monsieur le Président - M. BARBAROSSA
TÉL : 01 34 09 26 32
cc-carnelle-paysdefrance@orange.fr

CONTACT INFORMATIONS

CEEVO
TÉL : 01 34 25 12 42
ceevo@ccvo85.fr

Logos: Carnelle Pays de France, Val d'Oise Développement, Comité d'Expansion Economique, Parc d'Activités de l'Orme, Géo-Top de France

Une future gendarmerie communautaire

Depuis plusieurs mois la communauté de communes travaille sur le déplacement des locaux de la brigade de gendarmerie de Viarmes.

Suite au redéploiement des forces de polices et de gendarmerie dans le Val d'Oise en septembre 2013, la zone de compétence de la gendarmerie de Viarmes a été modifiée.

Sous l'autorité du Lieutenant Pipart, les brigades de Viarmes et de Luzarches ont été regroupées en une communauté de brigades. Les communes de Belloy-en-France et Villaines-sous-Bois ont rejoint la brigade de Viarmes qui avec les com-

munes de Saint-Martin-du-Tertre, Asnières-sur-Oise, Noisy-sur-Oise et Seugy constituent désormais la circonscription de la nouvelle brigade de proximité de Viarmes.

Située actuellement en centre ville de Viarmes, la nouvelle gendarmerie devrait voir son implantation sur des terrains situés au nord de Viarmes, sur le territoire des communes d'Asnières-sur-Oise et de Viarmes, actuellement en cours d'acquisition. Un marché de mandat public est également en cours d'attribution.

Le programme porte sur une assiette foncière de 17 000 m² en-



viron comprenant outre des locaux de services et techniques, 16 logements pour les personnels gendarmes.

Un certain nombre d'éléments devront être intégrés dans sa réalisation : confortation des structures paysagères, déboisement minimum sur la parcelle située sur Viarmes et à l'intérieur de la résidence, pré-

servation des bandes boisées en limite de site resteront nos objectifs prioritaires.

La démarche Haute Qualité Environnementale sera prise en compte sur les bâtiments afin d'en réduire au maximum l'impact sur l'environnement.

William Rouyer

Zone de Vulli

Suite à l'inscription de la friche industrielle Delacoste-Vulli dans le schéma départemental de développement des territoires du Val d'Oise dans les zones d'activités à revitaliser et à développer, la Communauté de Communes Carnelle Pays de France créée le 1^{er} janvier 2004, a intégré la friche Delacoste-Vulli dans ses compétences obligatoires - développement économique - et l'intérêt communautaire.

C'est suite à la présentation par le propriétaire vendeur de la déclaration d'intention d'aliéner le 2 février 2008, puis de procédures et de négociation, que le conseil municipal d'Asnières-sur-Oise, réuni le 26 septembre 2008, a autorisé l'achat de la friche.

Pour boucler l'acquisition, la commune d'Asnières-sur-Oise devait rechercher des financements. C'est grâce au soutien du Président du Conseil Général du Val d'Oise que le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) a accepté, le 27 mars 2009, de signer avec la commune d'Asnières-sur-Oise, puis avec la communauté de communes Carnelle Pays de France (CCCPDF), une convention de maîtrise foncière pour la reconversion de

la friche et de porter financièrement l'opération pour une durée de six années.

Durant l'année 2011 et début 2012, une étude de reconversion cofinancée par l'EPFVO, la CCCPDF, le Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France et la commune d'Asnières-sur-Oise, a été confiée aux cabinets Act Urba (urbanisme), Champ Libre (environnement), BURGEAP (pollution) pour établir la faisabilité d'un projet basé sur 60% d'activité (compétence de la CCCPDF) et 40% d'habitation.

Sur la base du projet élaboré par le cabinet d'études, suivi par un Comité de Pilotage Communautaire chargé du bon déroulement de l'étude, la commune d'Asnières-sur-Oise a consulté plusieurs opérateurs (Nexity, Bouygues, Eiffage, Vinci, Kaufman an Broad) en général plus intéressés par la partie habitation que par les 60% d'activité.

Parallèlement, et pour traiter la pollution résiduelle, la CCCPDF a engagé une campagne de dégazage des sols sur une période d'un an consistant à pomper l'air chargé en gaz polluant appelé « venting » ainsi que la purge des bassins existants sur le site. Cette opération de 189 015 € a été cofinancée par l'ADEME, la CCCPDF, l'EPFVO et le PNR Oise-Pays de France.

La zone ayant été gelée pour une période de cinq années dans le Plan Local d'Urba-



nisme de 2006, la commune d'Asnières-sur-Oise devait, pour rendre la zone opérationnelle, modifier la zone et son règlement. Cette modification dans laquelle a été introduite la possibilité pour un opérateur de réaliser 80% maximum d'habitation pour ne pas hypothéquer l'avenir de la zone et tenir compte de la conjoncture a été approuvée par le conseil municipal d'Asnières-sur-Oise le 20 septembre 2013.

La commune d'Asnières-sur-Oise est en contact avec deux opérateurs qui devront répondre au cahier des charges établi par un assistant à maître d'ouvrage missionné par l'EPFVO auquel nous adressons nos remerciements et notre reconnaissance car l'EPFVO et ses équipes sont de véritables partenaires et acteurs dans ce dossier aux côtés de la commune d'Asnières-sur-Oise et de la CCCPDF.

Claude Krieguer
Maire d'Asnières-sur-Oise



“L’offre d’accueil petite enfance pour les familles sur notre territoire est diversifiée.”

Roger Dufour, Vice-Président, Commission Equipements Culturels et Sportifs et Politique en faveur des Jeunes
Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Petite Enfance

L’offre d’accueil petite enfance sur notre territoire

Si elle est toujours un moment d’intense bonheur, l’arrivée d’un bébé entraîne aussi un bouleversement dans la vie quotidienne d’un ménage qui doit faire face à de nombreuses interrogations.

Quel mode de garde choisir ?

Quel est l’environnement qui permettra à l’enfant de s’épanouir dans les meilleures conditions ?

Comment préserver un bon équilibre entre vie familiale et vie professionnelle ?

L’ambition de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France est d’aider les jeunes parents à vivre au mieux cette période.

Les assistantes maternelles agréées

Le territoire de notre communauté de communes reste l’un des territoires les mieux dotés en places au domicile des assistantes maternelles.

	Nbre d’assistantes maternelles	Nbre d’agrément (places d’accueil)
Asnières-sur-Oise	17	61
Baillet-en-France	10	32
Belloy-en-France	19	61
Maffliers	19	70
Montsoul	35	109
Noisy-sur-Oise	2	7
Saint-Martin-du-Tertre	23	96
Seugy	6	20
Viarmes	29	95
Villaines-sous-Bois	10	35

L’agrément est une obligation légale soumise à des règles strictes et sous la responsabilité du Conseil Général. Cette autorisation peut être modifiée et doit être renouvelée tous les 5 ans.

Ce dernier détermine l’âge et le nombre d’enfants pouvant être accueillis simultanément. Le nombre maximal d’enfants de moins de 3 ans pour un agrément à domicile est de 4. Il faut savoir que, si une assistante maternelle a un enfant de moins de 3 ans, ce dernier est compté dans le nombre d’enfants pour lequel l’assistante maternelle est agréée.

En cours d’agrément, l’assistante maternelle peut faire l’objet d’une visite de contrôle inopinée des puéricultrices de la PMI à domicile. C’est pourquoi, il lui est demandé d’établir, de manière rigoureuse, un planning journalier de garde des enfants accueillis.

Certaines communes de notre territoire disposent d’un RAM (Relais Assistantes Maternelles) ou d’une association d’assistantes maternelles. C’est le cas d’Asnières-sur-Oise, de Viarmes, de Maffliers et de Montsoul.

Les structures collectives et familiales

Nous invitons les jeunes parents à prendre contact avec la mairie de leur domicile qui les informera et les orientera vers les établissements d’accueil concernés (crèches, micro-crèches).

La halte-garderie « La Ronde de Carnelle »

Les enfants sont toujours aussi enthousiastes et heureux de participer aux activités pédagogiques proposées par l’équipe de la Ronde de Carnelle.

Rappelons que la halte-garderie « La Ronde de Carnelle » est une structure intercommunale qui accueille les enfants de 6 mois à 4 ans sur les communes de :

- lundi : Seugy
- mardi : Maffliers
- mercredi : Baillet-en-France
- jeudi : Belloy-en-France
- vendredi : Saint-Martin-du-Tertre

La halte-garderie itinérante recense 46 enfants inscrits.



Possibilité d’accueil : + de 900 places pour 20 000 habitants

La fréquentation enregistrée à la halte-garderie itinérante reste sensiblement stable avec un taux de remplissage moyen de 95%.



La répartition des enfants en fonction de leur commune d’origine est la suivante :

- 33% des inscrits résident sur Saint-Martin-du-Tertre,
- 37% sur Belloy-en-France,
- 9% sur Baillet-en-France,
- 11% sur Maffliers,
- 4% sur Villaines-sous-Bois,
- les communes de Montsoul, Seugy et Viarmes représentent 6% des inscrits.

Dans leur grande majorité, les enfants sont âgés de 2 à 3 ans (52 %), 28 % ont entre 1 an et 2 ans. Les plus petits représentent 11 % et les plus grands 9%.



“2004-2014 : pour ses dix ans, le site internet fait peau neuve et sera opérationnel cet été.”

Gilles Menat, Vice-Président
Commission Communication et Evolution
 Maire-Adjoint de Baillet-en-France

Info Communication



Un nouveau site, pourquoi ?

La plateforme technique qui nous permet de mettre à jour le site internet de la Communauté de Communes arrive aujourd'hui en fin de vie et dès 2015, le Conseil Général ne subventionnera plus l'hébergement.

Afin d'anticiper cette date et de continuer à exister sur le web, nous travaillons actuellement sur un nouveau projet avec l'Union des Maires du Val d'Oise. Plus

convivial et dans l'air du temps, le site vous permettra de découvrir le fonctionnement de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France et ses principaux acteurs, l'agenda des événements comme les prochains conseils communautaires ou encore la programmation culturelle ainsi que les dernières actualités.

Lettre d'information annuelle : 8^{ème} édition

Distribuée dans votre boîte aux lettres, ce rendez-vous annuel nous permet de vous rendre compte des décisions et des actions menées dans l'intérêt de nos dix communes.



route de Seugy



“Les voiries de desserte des gares et stationnements usagers SNCF seront intégrées aux statuts intercommunautaires.”

Louis Bourlès, Vice-Président
Commission Aménagement de l'espace communautaire, Voirie, Environnement et Cadre de Vie
 Maire de Villaines-sous-Bois

Voiries Communautaires

Tous les ans, depuis 2007, la communauté de communes procède à des réfections de voiries. Les travaux, en 2013, ont concerné la route de Seugy et la route des Princes à Viarmes pour un montant de travaux de 326 703,43 € TTC. D'autre part, le conseil communautaire lors de sa séance du 18 décembre 2013 a décidé d'intégrer les voiries de dessertes des gares et stationnements usagers SNCF aux statuts intercommunautaires :

- la place, la rue de la Gare et le stationnement usagers SNCF à Belloy-en-France, ainsi que la rue de la Briqueterie vers Saint-Martin-du-Tertre jusqu'à la RD85.
- la place et le stationnement usagers SNCF à Montsoult
- la place de la Gare et le stationnement usagers SNCF à Viarmes et l'avenue Foch jusqu'au carrefour rue Pasteur



route des Princes

- la rue de la Halte et le stationnement usagers SNCF à Villaines-sous-Bois
- la route de Boran commune à Asnières-sur-Oise et à Viarmes.

Un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Aide aux Routes Communales et Communautaires » sera adressé au Conseil Général.

